

DOC. DE LA SESSION No. 18

1836.

Procès-verbal du 30 juin 1826, dans l'affaire Dickerson, et aussi celui du 27 septembre.	Pages 369 au verso et 370.
Walcott au procureur général. Demande son opinion et celle du solliciteur général quant aux pouvoirs du juge Fletcher relativement à la punition qu'il peut infliger pour injures ou résistance au tribunal.	370
Opinion conjointe dans laquelle on affirme que le juge Fletcher a plein pouvoir d'infliger punition pour injures ou résistance au tribunal.	370
Walcott à Fletcher. Le gouverneur, après avoir pris communication de l'affaire, en est arrivé à la conclusion qu'il n'y a point de raison de le déranger (Fletcher) dans l'accomplissement de ses devoirs.	370
Gosford à Grey. Les dépêches mises à bord du paquebot parti le 1 ^{er} juin ne sont pas encore arrivées. Il les attend avec anxiété.	372
Le même à Glenelg (n° 72). Transmet un état des recettes et des dépenses relatives aux terres de la Couronne et aux permis de couper du bois, pour les six mois expirés le 30 juin 1836. Autre état trimestriel du même compte.	373
<i>Inclus.</i> (1) Etat semestriel des recettes relatives aux terres de la Couronne et aux permis de faire la coupe du bois.	374
(2) Etat trimestriel du même compte.	376
(3) Etat des recettes du compte relatif au revenu des canaux et au revenu territorial.	377
Gosford à Glenelg (n° 73). Transmet un état des sommes reçues et payées durant un an par la corporation des réserves du clergé.	
Gosford à Glenelg (n° 74). Envoie copie certifiée des actes du Conseil exécutif du Bas-Canada.	380
Le même au même (n° 75). Envoie comme à l'ordinaire le relevé semestriel des membres des Conseils exécutif et législatif.	381
<i>Inclus.</i> Relevé.	382
Gosford à Glenelg (n° 76). Transmet une lettre de C. Secretan, fils, laquelle il adresse au secrétaire colonial, et dans laquelle il se plaint d'avoir été délibérément trompé par Gosford. Ce mécontentement de la part de Secretan provient de ce que ce dernier n'a pas été invité à un bal, d'où il s'en est suivi que Secretan s'est plaint dans plusieurs lettres confidentielles.	387
<i>Inclus.</i> Lettre de Secretan adressée au secrétaire colonial. Il accuse Gosford de l'avoir trompé délibérément et demande que l'on fasse des démarches pour venger l'honneur de la Couronne.	398
Secretan à Gosford. Demande un certificat attestant qu'il s'est conformé à la règle prescrite pour transmettre ses lettres au bureau des colonies.	403
Walcott à Secretan. Le gouverneur ne peut lui donner le certificat demandé, car il n'a pas observé la règle.	406
Secretan à Gosford. Désire savoir si on a satisfait à la demande qu'il a faite dans sa lettre du 4 décembre.	407
Walcott à Secretan. Comment doivent se transmettre au secrétaire colonial les dépêches adressées par des particuliers. Dans son cas, on ne s'est pas conformé à la règle, et on ne peut lui fournir certificat que la règle a été observée.	408
Secretan à Gosford. Transmet copie de la lettre qu'il a adressée au secrétaire colonial.	410
Le même au même. S'étonne d'apprendre qu'on n'a pas communiqué sa lettre au secrétaire colonial sous le prétexte qu'il ne s'est point conformé à certaines règles arbitraires.	411
Autres lettres sur le même sujet.	415 à 432
Gosford à Glenelg (n° 77). Envoie pétition de John Snell, matelot, lequel réclame arrérages de paye et parts de prises.	433
<i>Inclus.</i> Pétition de John Snell.	436

13 juillet,
Montréal.